



Dans sa séance du 12 OCTOBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-20a

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 10'679.30 (salaire avec un début de contrat au 1^{er} décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%

Le Conseil décide :

1. de créer un poste à 100% de travailleur/se social/e, poste à durée indéterminée (CDI), au service développement social et emploi et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2021,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 10'679.30** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement, dès 2022, un montant de CHF 138'830.95, destiné à couvrir le salaire et les charges sociales annuelles liée à ce poste,
4. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats dès 2021, sous rubrique 57.30,
5. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir capital propre.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 novembre 2021.

Meyrin, le 21 octobre 2021

Le président du Conseil municipal:

David DOURNOW



Dans sa séance du 12 OCTOBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2021-06*

présentée par Alessandro Scandurra, au nom du PDC-VL, et Denis Bucher, au nom des Vert-e-s, pour plus de sécurité et de convivialité au bas du parc des Arbères

Le Conseil demande au Conseil administratif de :

1. Garder le plan prévu en l'état sous réserve des modifications proposées,
2. Remplacer les 24 places de parkings prévues par une zone de dépose minute,
3. Offrir plus d'espace aux piétons, promeneurs, joggeurs avec un nombre suffisant de bancs pour nos aînés et familles ainsi qu'à la mobilité douce,
4. S'assurer que le flux du trafic motorisé est séparé de celui des piétons pour une meilleure sécurité.

Motion n° 2021-07*

présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune

Le Conseil demande au Conseil administratif de :

1. De préparer un crédit d'étude pour végétaliser l'ensemble des préaux des écoles primaires et des EVE dans le but qu'ils répondent aux besoins fondamentaux d'apprentissage, de socialisation et de santé des enfants,
2. De prévoir dans cette étude une démarche participative avec les enfants, les enseignants des écoles, les éducateurs en crèches et les concierges afin de répondre à leurs différents besoins.

* Ces points ne sont pas soumis au référendum.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 novembre 2021.

Meyrin, le 21 octobre 2021

Le président du Conseil municipal:

David DOURNOW



Dans sa séance du 12 OCTOBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2021-08*

présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et de M. Pierre Bocard, au nom du parti libéral-radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'élaboration d'un plan de plantation des arbres pour les 5 prochaines années

Le Conseil demande au Conseil administratif de :

1. D'établir d'ici à fin juin 2022 un plan d'arborisation de notre commune pour les 5 prochaines années, un plan qui ne se contente pas de saisir les opportunités mais qui réponde à l'urgence et qui planifie les espèces, les emplacements et la date de plantation, un plan qui réponde également aux objectifs fixés dans le PDCom et à la résolution 2017-01, ceci autant sur terrain communal que sur terrain privé,
2. D'établir un contrat ou un partenariat avec un producteur (pépiniériste) local pour la fourniture des végétaux pour les 5 prochaines années avec un contrat de culture et d'entretien des arbres pour les 5 ans à venir, que ces plantes soient en culture sur le territoire genevois ou sur une parcelle de la Commune,
3. De s'assurer que ces plantes soient des arbres tige ou des cépées de taille respectable,
4. D'étudier la possibilité de sortir les espaces extérieurs du plan de cité Meyrin Parc pour y planter des arbres et prévoir des aménagements conviviaux,
5. De soumettre au plus vite au Conseil municipal un crédit de réalisation pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- procédé à l'assermentation de Mme Isabelle Billet (MCG), en remplacement de M. Richard Balestra, démissionnaire ;
- élu les président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour l'année 2022.

* Ces points ne sont pas soumis au référendum.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 novembre 2021.

Meyrin, le 21 octobre 2021

Le président du Conseil municipal:

David DOURNOW